



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 6 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le six novembre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 30 octobre 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Alba PALOMARES, Séverine SAUR.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Catherine FIS, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Lyria VERLET
Messieurs Mathieu BENEZECH, Sylvain HAGER, Thierry ROQUE, Robert SOUQUE.

Délégués suppléants : Messieurs Alain MALRIC représentant M. Robert SOUQUE et Alain BUCHACA représentant Mme Lydie COUDERC

Mme Catherine FIS donne procuration à M. Pierre-Jean ROUGEOT
M. Mathieu BENEZECH donne procuration à M. Francis BOUTES
M. Sylvain HAGER donne procuration à Mme Martine GIL
Mme Marie LORENTE-AMEN donne procuration à M. Michel FARENC
Mme Emmanuelle AZEMA – CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

238-2023 Avenant au marché de travaux ZAE l'Audacieuse – Lot 1

Vu le marché de travaux conclu avec l'entreprise COLAS pour le lot 1 Voirie concernant la requalification de la ZAE de l'audacieuse Sud à Magalas pour un montant de 248 932 € HT.

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux supplémentaires non prévus initialement au marché afin d'améliorer la voirie devant les PAV, les accès des particuliers par rapport aux modalités des PMR et créer une dalle béton pour les récepteurs des bio déchets pour un montant de 38 109.75€HT-45 731.70€TTC ;

Considérant également que les postes de travaux tels qu'entourage d'arbres et pose de potelets ne seront pas réalisés et qu'il y a une diminution de quantité sur le poste GB pour un montant de 19 200.00€HT- 23 040.00€TTC ;

Le Président demande au Conseil de l'autoriser à signer l'avenant n°1 au marché de travaux ayant pour effet d'induire une plus-value d'un montant de 18 909.75 € HT soit 22 691.70 € TTC.

Le nouveau montant du marché s'élève après avenant à un montant de 267 841.75 € HT soit 321 410.10 € TTC

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

-**AUTORISE** M le Président à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise COLAS qui porte le montant du lot 1 à 267 841.75€ HT soit 321 410.10 € TTC – incidence financière : + 8 %

- **DIT** que les crédits seront inscrits au BP 2023 Budget Principal

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

